

Rôle des Transitions Pro

TRANSITIONS PRO

Gère le CPF de transition professionnelle

Contrôle le caractère réel et sérieux d'un projet de reconversion professionnelle ou de création/reprise d'entreprise aux fins d'une démission indemnisée par l'assurance chômage

Suit la mise en œuvre du **CEP** sur le territoire

Rembourse l'employeur de la rémunération et des charges dans les entreprises de 50 salariés et plus

Avance à l'employeur, à sa demande, la rémunération et les charges dans les entreprises de moins de 50 salariés